

Nathalie ROCA-LAREYNIÉ et Cyrielle TISNE

Diplômées Supérieur de Notariat

NOTAIRES ASSOCIÉES

Successeur de Mes LABOURDETTE et Me Corinne DELEUZE

5, Avenue de la Marne

65401 ARGELES-GAZOST

Téléphone : 05 62 97 21 17

Télécopie : 05 62 97 52 27

Mail : scp.nathalieroca@notaires.fr

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE Maître Cyrielle TISNE Notaire soussigné, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée " Nathalie ROCA-LAREYNIÉ et Cyrielle TISNE, Notaires associées ", titulaire d'un Office Notarial ayant son siège social à ARGELES-GAZOST (Hautes-Pyrénées), 5, Avenue de la Marne, atteste être chargé du règlement de la succession de :

PERSONNE DECÉDÉE

Madame Yvonne Madeleine Emilienne LANNE, en son vivant retraitée agricole, demeurant à ARGELES-GAZOST (65400) 16 rue docteur bergugnat EHPAD LES BALCONS DU HAUTACAM.

Née à AUCUN (65400), le 26 septembre 1933.

Veuve de Monsieur Jacques SARTHE et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à ARGELES-GAZOST (65400) (FRANCE) le 27 avril 2023.

Dispositions testamentaires

Aux termes d'un testament olographe fait à AUCUN, en date du 16 novembre 2005, la personne aujourd'hui décédée a institué pour légataire universel :

Monsieur Michel SARTHE, retraité, époux de Madame Monique CASALIS-LAPLACHERIE, demeurant à TARBES (65000) 36 rue du Corps Franc Pommies.

Né à REUTLINGEN (ALLEMAGNE) le 2 juin 1947.

Marié à la mairie de OLORON-SAINTE-MARIE (64400) le 15 octobre 1971 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

L'original de ces dispositions testamentaires a été déposé au rang des minutes de Maître Cyrielle TISNE, notaire à ARGELES-GAZOST, suivant procès-verbal d'ouverture et de description en date du 9 mai 2023.

Absence d'héritier réservataire

La personne décédée n'ayant laissé ni enfant, ni descendant, ni conjoint et par conséquent aucun héritier ayant droit à une réserve légale dans sa succession, les dispositions à cause de mort prises par cette dernière peuvent recevoir exécution.

SOCIÉTÉ D'EXERCICE LIBÉRAL À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL

Bureau annexe permanent ouvert tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 17h

65120 LUZ-SAINT-SAUVEUR – Tél. 05 62 92 87 22

DEVOLUTION SUCCESSORALE

La dévolution successorale s'établit comme suit :

Légataire

Monsieur Michel **SARTHE**, retraité, époux de Madame Monique **CASALIS-LAPLACHERE**, demeurant à **TARBES (65000) 36 rue du Corps Franc Pommies**.
Né à **REUTLINGEN (ALLEMAGNE)** le 2 juin 1947.
Marié à la mairie de **OLORON-SAINTE-MARIE (64400)** le 15 octobre 1971 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Légataire universel.

QUALITES HEREDITAIRES

Monsieur Michel **SARTHE** est habile à se dire et porter légataire universel.

DROITS

En conséquence de ce qui précède, les droits respectifs de chacun des ayants droit sont les suivants :
Monsieur Michel **SARTHE** : la totalité.

L'acte de notoriété constatant cette dévolution successorale a été reçu par Me Cyrielle TISNE Notaire Associé à ARGELES-GAZOST (Hautes-Pyrénées), 5, Avenue de la Marne, le 28 juin 2023.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Argelès-Gazost
Le 28 juin 2023.

